



Communiqué pour diffusion immédiate

Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, le 7 avril 2020

Congé d'intérêts pour les contribuables de Sainte-Anne-de-Sorel et report des dates de paiement des taxes

Lors de son assemblée mensuelle tenue le 6 avril dernier par visioconférence, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel a statué de réduire le taux d'intérêt à 0% à compter du 20 mars 2020 jusqu'au 20 août 2020 sur les comptes de taxes impayés. Les prochaines échéances de paiements des taxes ont aussi été reportées de 60 jours, soient les 20 août et 18 novembre 2020.

Ces mesures sont mises en place pour aider les contribuables de la municipalité qui pourraient subir des difficultés financières en raison des mesures mises en place pour combattre la pandémie en cours a indiqué le maire Michel Péloquin

Les citoyens ayant déposé des chèques postdatés, et voulant se prévaloir de ces reports de dates, devront communiquer avec la municipalité au numéro de téléphone 450-742-1616.

Afin d'éviter que la municipalité se retrouve avec un manque de liquidité, le maire Michel Péloquin demande aux contribuables ayant la capacité de le faire d'effectuer leurs paiements selon les dates déjà prévues sur leurs comptes de taxes.

Pour informations :

Michel Péloquin
450-494-1612